

<b>DÉPARTEMENT</b>
<b>ESSONNE</b>
<b>CANTON</b>
<b>ARPAJON</b>
<b>COMMUNE</b>
<b>ÉGLY</b>

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2022-AG-093

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**PORTANT DÉROGATION TEMPORAIRE  
A L'ARRÊTÉ N° 2002-AG-025 DU 23 JUILLET 2002  
PRESCRIVANT LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DU VOISINAGE**

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Décret n° 2017-1244 du 7 Août 2017 relatif à la présentation des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 à L 2213-4,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 623-2,

VU l'arrêté municipal n° 2002-AG-025 du 23 Juillet 2002, prescrivant la lutte contre les bruits du voisinage,

VU la demande de la Société ONF Vegetis, mandaté par la SNCF, en date du 16 novembre 2022, dans le cadre d'intervention de démontages d'arbres dans l'emprise SNCF se situant derrière les habitations de la Rue Saunier,

**CONSIDÉRANT** que ces interventions doivent-être réalisés les nuits du 21 au 23 novembre 2022,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre la bonne exécution des interventions, il y a lieu de déroger à l'arrêté municipal n° 002-AG-025 du 23 Juillet 2002, et notamment l'article n° 2,

**ARRÊTÉ :**

**ARTICLE 1°** - A compter du lundi 21 novembre 2021 au 23 novembre 2022 la nuisance sonore sera temporairement autorisée la nuit le temps des interventions.

**ARTICLE 2°** - Monsieur le Maire d'Égly, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly
- Monsieur le Directeur de la société ONF Vegetis, 27 chemin des Mazes, 77140 NEMOURS

Certifié exécutoire compte tenu de la  
Publication le 17 novembre 2022

Le Maire d'Égly

Edouard MATT

Fait à Égly, le 17 novembre 2022

Le Maire d'Égly

Edouard MATT